

Cabinet In Auditum
11, Rue Pierre-Gilles de Gennes
64 140 LONS
Téléphone : + (33) 5 59 72 06 60
Fax : + (33) 5 59 62 56 50
E-mail : inauditum@groupeblanc.com

A PETITS PAS

Association loi-1901
20 rue du Hédas
64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association A PETITS PAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A PETITS PAS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié et la correcte application des méthodes décrites en annexe des comptes annuels, au niveau de la note « Règles et méthodes comptables ».

Nos contrôles ont plus particulièrement visé à nous donner une bonne assurance de l'emploi et du suivi des subventions reçues, dont nous avons vérifié la réalité avec l'appui des conventions de subvention. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association, notamment en ce qui concerne la mesure de la Prestation de Service Unique de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Bureau et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lons, le 19 mars 2024

Pour la S.A.S. IN AUDITUM



Eric BLANC

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	3 253	3 253					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	167 057	125 031	42 026	48 176	6 149-	12.76-		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	30 256		30 256	29 966	290	0.97		
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	200 566	128 284	72 282	78 142	5 860-	7.50-		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	6 967		6 967	9 564	2 597-	27.15-	
	Autres créances	103 570		103 570	66 299	37 270	56.22	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	55 876		55 876	119 144	63 268-	53.10-		
Charges constatées d'avance (3)	670		670	643	27	4.23		
Total III	167 083		167 083	195 650	28 567-	14.60-		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	367 649	128 284	239 366	273 792	34 426-	12.57-		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	109 348	101 707	7 641	7.51		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 647-	7 641	9 288-	121.55-			
Subventions d'investissement	38 440	45 133	6 693-	14.83-			
Provisions réglementées							
Total I	146 141	154 481	8 340-	5.40-			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	41 560	30 786	10 773	34.99		
	Total III	41 560	30 786	10 773	34.99		
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 912	4 213	302-	7.16-			
Dettes fiscales et sociales	47 753	64 079	16 326-	25.48-			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes		1 232	1 232-	100.00-			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		19 000	19 000-	100.00-		
	Total IV	51 665	88 524	36 859-	41.64-		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		239 366	273 792	34 426-	12.57-		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

51 665 88 524

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	284 112	770	284 882	217 905		66 977	30.74
Chiffre d'affaires NET	284 112	770	284 882	217 905		66 977	30.74
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			177 570	201 465		23 895-	11.86-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 930	13 626		5 696-	41.80-
Autres produits			588	702		114-	16.27-
Total des Produits d'exploitation (I)			470 970	433 698		37 272	8.59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 147	1 201		54-	4.51-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			74 028	69 352		4 676	6.74
Impôts, taxes et versements assimilés			7 579	6 750		828	12.27
Salaires et traitements			272 894	264 697		8 196	3.10
Charges sociales			99 660	95 395		4 265	4.47
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 694	11 901		3 207-	26.95-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			10 773			10 773	
Autres charges			20 283	20 472		188-	0.92-
Total des Charges d'exploitation (II)			495 057	469 768		25 289	5.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			24 087-	36 070-		11 984	33.22
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 583		1 202		1 381	114.93
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 583		1 202		1 381	114.93
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 583		1 202		1 381	114.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 503-		34 869-		13 365	38.33
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 163		31 008		17 845-	57.55-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 693		11 758		5 064-	43.07-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	19 856		42 765		22 909-	53.57-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			255		255-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			255		255-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 856		42 510		22 653-	53.29-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	493 410		477 665		15 745	3.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	495 057		470 024		25 033	5.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 647-		7 641		9 288-	121.55-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Tableau de variation des fonds propres	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Variation des fonds propres	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Evaluation des valeurs mobilières de placement	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	9
Montant des engagements financiers	9
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	10

IN AUDITUM
SAS au capital de 40 000 €
11, rue Pierre-Gilles de Gennes
64140 LONS
Tél. 05 59 72 06 60
RCS Pau 449 422 864

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

INAUDITUM
SAS au capital de 40 000 €
11, rue Pierre-Gilles de Genes
64140 LONS
Tél. 05 59 72 06 60
RCS Pau 449 422 864

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 253		
Installations générales agencements aménagements divers	139 296		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 217		2 544
Avances et acomptes			923
TOTAL	164 513		3 467
Autres titres immobilisés	29 966		290
TOTAL	29 966		290
TOTAL GENERAL	197 732		3 757

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 253	3 253
Installations générales agencements aménagements divers			139 296	139 296
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 761	27 761
Avances et acomptes		923		
TOTAL		923	167 057	167 057
Autres titres immobilisés			30 256	30 256
TOTAL			30 256	30 256
TOTAL GENERAL		923	200 566	200 566

Etat des amortissements

SAS au capital de 40 000 €
11, rue Pierre-Gilles de Gemmes
64140 LONS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 253			3 253
Installations générales agencements aménagements divers	94 521	7 616		102 137
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 816	1 078		22 894
TOTAL	116 337	8 694		125 031
TOTAL GENERAL	119 590	8 694		128 284

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 616				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 078				
TOTAL	8 694				
TOTAL GENERAL	8 694				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Report à nouveau	101 707		7 641 7 641	7 641	109 348
Excédent ou déficit de l'exercice	7 641		9 288-		1 647-
Situation nette	109 348		5 994	7 641	107 701
Subventions d'investissement	45 133		75 554	82 248	38 440
TOTAL I	154 481		81 549	89 889	146 141

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	30 786	10 773			41 560
TOTAL	30 786	10 773			41 560
TOTAL GENERAL	30 786	10 773			41 560
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 773			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 967	6 967	
Personnel et comptes rattachés	365	365	
Divers état et autres collectivités publiques	23 600	23 600	
Débiteurs divers	79 605	79 605	
Charges constatées d'avance	670	670	
TOTAL	111 207	111 207	

IN AUDITUM
SAS au capital de 40 000 €
11, rue Pierre-Gilles de Gennes
64140 LONS
Tél. 05 59 72 06 60
RCS Pau 449 422 864

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 912	3 912		
Personnel et comptes rattachés	17 392	17 392		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 758	23 758		
Autres impôts taxes et assimilés	6 604	6 604		
TOTAL	51 665	51 665		

Variation des fonds propres**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

IN AUDITUM

SAS au capital de 40 000 €

siège social : 11 rue de Gennes

64140 LONS

Tél. 05 59 72 06 60

RCS Pau 449 422 864

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	103 205
Total	103 205

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 368
Dettes fiscales et sociales	22 264
Total	23 632

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	670
Total	670

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
MAIRIE DE PAU	67 004
CAISSE D ALLOCATION FAMILIALE	70 566
CONSEIL DEPARTEMENTAL	21 000
AGENCE REGIONALE DE SANTE	19 000
Total	177 570

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

IN AUDITUM
SAS au capital de 40 000 €
11, rue Pierre-Gilles de Gennes
64140 LONS
Tél. 05 59 72 06 60
RCS Pau 449 422 864

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGULARISATION PSU 2022	13 163	77100000
- QP SUBVENTION INVESTISSEMENT	6 693	77700000
Total	19 856	

IN AUDITUM
SAS au capital de 40 000 €
11, rue Pierre-Gilles de Gennes
64140 LONS
Tél. 05 59 72 06 60
RCS Pau 449 422 864

Cabinet In Auditum
11, Rue Pierre-Gilles de Gennes
64 140 LONS
Téléphone : + (33) 5 59 72 06 60
Fax : + (33) 5 59 62 56 50
E-mail : inauditum@groupeblanc.com

A PETITS PAS

Association loi-1901
20 rue du Hédas
64000 PAU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association A PETITS PAS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

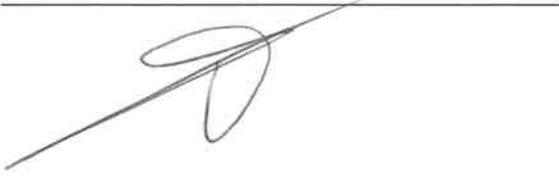
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Lons, le 19 mars 2024

Pour la S.A.S. IN AUDITUM



Eric BLANC

Commissaire aux comptes